

Jugement slalom

Quel que soit le sport pratiqué et le niveau de compétition, nous avons besoin de juges et d'arbitres pour le bon déroulement de nos compétitions. Les personnes qui forment le corps arbitral doivent être des connaisseurs de la discipline et des règlements.

Les attitudes et comportements des juges doivent être irréprochables. Cela permet d'être respecté par les compétiteurs et les accompagnateurs. Ils devront aussi faire preuve de pédagogie afin d'expliquer toutes les décisions prises durant une course ou un match.

La formation se déroule en plusieurs étapes avec des temps de préparation et de mise en application pratique, accompagnée sur le terrain pendant les compétitions.

La certification d'un juge régional s'obtient après plusieurs étapes.

- ✓ Une formation régionale initiale théorique d'une durée minimum de 3h et d'une pratique initiale d'une journée en tournant sur les différents postes.
- ✓ Un contrôle des connaissances est réalisé à l'issue de cette formation.
- ✓ Une fois ce contrôle des connaissances validé, le stagiaire évolue avec un tuteur sur 2 à 3 courses en une période d'un maximum de deux années et sur au moins deux lieux différents. Chaque course tutorée fait l'objet d'une validation de présence et de participation par le juge arbitre opérant sur les courses jugées. Il est alors précisé le poste occupé.

A l'issue des stages de pratique, le juge doit savoir observer et remplir correctement une feuille de juges.

Vous pourrez devenir juge arbitre régional à partir d'une année après l'obtention de votre diplôme de juge régional. Aujourd'hui, vous commencerez à vous former pour être juge ou arbitre régional et, demain vous serez peut-être juge ou arbitre national ou international.

Participez à ces journées de formation et engagez vous entant que juge pour voir la compétition de l'intérieur et permettre aux compétiteurs de se confronter dans un cadre équitable.

